

Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 29 mars 2022 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «100 millions pour le sport».

11 avril 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports lors de la séance du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances du 25 août, 13 octobre et 17 novembre 2022 sous la présidence de M. Christo Ivanov. Les notes de la séance ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Nicola Nicastro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accroissement aussi rapide que débridé de la population, nous attendions que le Conseil administratif développe en conséquence les infrastructures sportives pour la population (loisirs) et pour les sportifs licenciés que compte notre canton (sport). Ces derniers représentent un nombre important puisqu'au niveau cantonal, ils sont plus de 41 000 personnes (aucune donnée connue au niveau communal) à pratiquer un sport de compétition. On peut donc imaginer qu'ils dépassent largement 50% de ce chiffre, soit plus de 20 000 sportifs s'entraînant régulièrement dans ou hors de notre commune qui s'est bornée à construire du logement sans se soucier de la qualité de vie de ses habitants et du succès croissant du sport en milieu urbain;
- qu'il convient de distinguer le sport des loisirs, car au départ, il y a une erreur de vocabulaire:
 - a) les installations de détente destinées aux loisirs sont à l'usage principalement de tous les habitants. Elles sont d'autant plus importantes que la population a explosé sur la commune de Genève (45 000 nouveaux habitants en 20 ans!) et a un grand besoin de se divertir autrement que devant un écran;
 - b) les installations sportives, à proprement parler, sont à l'usage des sportifs qui s'adonnent à la compétition. Ils sont détenteurs d'une licence (un peu plus de 20 000) et ont besoin d'installations propres à leurs sports;

- qu’au budget 2022, nous constatons que le département de la sécurité et des sports dispose d’un montant de 239 millions. Seuls 45,6 millions sont alloués aux sports et loisirs (page 155, Budget 2022), soit 19%, et seulement 5,6 millions sont distribués en subventions aux différents clubs et associations, soit 2,2% du budget (page 155, Budget 2022). Montant famélique auquel on pourrait ajouter les mises à disposition des installations de la ville pour une valeur de 8,3 millions;
- que ce chiffre (5,6 millions) nous interpelle par son faible montant alors que ce même montant mélange sports et loisirs¹. Si nous effectuons un zoom sur le football, sport le plus pratiqué sur notre commune, nous trouvons deux subventions d’un total de 585 000 francs pour les clubs et les associations sportives qui encadrent et forment les jeunes. Soit 0,16%. De ce montant, 150 000 francs concernent GEF, c’est-à-dire un soutien à l’élite qui se compose des quatre entités suivantes: le FC Meyrin, l’Etoile Carouge et le FC Servette ainsi que l’Association cantonale genevoise de Football (ACGF). Pour la petite histoire, le FC Servette a accepté de ne pas percevoir cette subvention pour en faire profiter les autres clubs genevois. La petitesse de ce montant est choquante quand on le compare aux 450 000 francs que la Ville de Carouge donne à son Club ou aux 700 000 francs annuels apportés par la Ville de Lancy au FC Lancy sans parler de la mise à disposition des installations. Le principal club de la commune ne reçoit donc aucune aide des pouvoirs communaux;
- qu’une initiative est actuellement lancée dans le canton de Vaud intitulée «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse!». Elle vise à encourager l’éducation physique et sportive et la pratique du sport à tous les niveaux et pour l’ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques et en favorisant les principes du développement durable;
- que nous pouvons noter que cette initiative concerne les infrastructures communales, les clubs sportifs, le sport intégratif, le sport des aînés, les camps sportifs scolaires, la promotion des valeurs du sport, le sport féminin, la promotion du sport associatif, le sport élite, la relève sportive et les manifestations sportives nationales et internationales, autant de sujets qui intéressent notre commune qui réunit non seulement près de la moitié de la population mais se trouve être aussi au centre géographique de notre canton et par conséquent fréquentée par de nombreux Genevois résidant hors de notre commune mais pour certains n’en payant pas moins des impôts à notre commune;
- que notre commune est «une ville au rendez-vous des Genevois»,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de viser d’ici à la fin de la législature la somme de 100 millions annuelle au budget communal;

¹ Exemple: la piscine olympique des Vernets (50 m) est destinée aux sportifs alors que les piscines d’une longueur de 25 m, telles que celle de Varembe, sont destinées aux loisirs.

- de préparer une nouvelle politique sports et loisirs ambitieuse au regard de ce nouveau budget.

Séance du 25 août 2022

Audition de M. Eric Bertinat, motionnaire

M. Bertinat rapporte que la motion M-1673 a été déposée au mois de mars 2022. En cas d'acceptation, elle portera sur le budget 2024 étant donné que l'exécutif devra revoir de manière fondamentale la répartition de l'argent dont dispose la municipalité. Cette motion part du constat que la Ville et les communes environnantes connaissent une croissance démographique sans précédent, mais que malheureusement la Ville s'est concentrée sur la construction de logements, sans se soucier de la qualité de vie de ses habitant-e-s et de ses besoins dans le domaine du sport.

Le motionnaire ajoute qu'il convient de distinguer le sport des loisirs. La personne qui pratique un sport est nécessairement encartée dans un club et s'adonne généralement à la compétition. Or, le budget alloué au sport confond le sport et le loisir. Dans le budget 2022, il constate que le département de la sécurité et des sports (DSSP) dispose d'un montant de 239 millions de francs sur un montant total du budget de la Ville de 1,4 milliard. Seuls 45,6 millions sont alloués aux sports et loisirs, ce qui représente 19% de ses engagements, et seuls 5,6 millions sont distribués en subventions aux différents clubs et associations, soit 2,2% du budget. Ces chiffres prouvent que le sport est bel et bien le parent pauvre du budget, ce qui ne répond absolument pas aux besoins de la population. En effectuant un zoom sur le football, sport le plus pratiqué sur la commune, le motionnaire constate une fois de plus que le montant des subventions accordées aux clubs et aux associations sportives qui encadrent et forment les jeunes est infinitésimal.

Il ajoute qu'une initiative intitulée «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse!» a été lancée il y a une année dans le canton de Vaud. Cette initiative, qui demande que le Canton alloue au moins 1% de son budget au sport, a abouti au début de ce mois avec plus de 24 000 signatures. Ce succès montre que la population souhaite pouvoir pratiquer du sport dans de bonnes conditions. On peut relever que l'initiative met en avant le fait qu'elle concourt à la promotion de l'image du Canton. La Ville de Genève pourrait s'inspirer de cet objectif au vu de l'annulation de différents événements comme le Salon de l'automobile.

Enfin, on peut relever que le Conseil administratif a répondu le 29 mars 2022 à la motion M-1159, «Pour un nouveau bassin olympique à Genève», en relevant que la situation reste critique en termes de nombre de bassins de natation en région genevoise. L'enquête a révélé un manque de 900 m² de bassin pour la

région, ainsi qu'un faible ratio de surfaces de natation extérieure par usagers. On peut également prendre l'exemple du FC Servette auquel le faible soutien financier de la Ville n'a pas permis son maintien sur le territoire de la commune. La Ville s'est contentée de bâtir des infrastructures sans tenir compte des besoins de ses clubs.

Face à ces constats, la motion M-1673 demande d'octroyer une somme de 100 millions de francs au sport chaque année. Cela impliquera de mettre de nouvelles priorités dans le budget de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire confirme que le sport a été le parent pauvre du budget pendant plus de vingt ans. Aujourd'hui, la Ville a la chance d'avoir une magistrature qui peut donner une nouvelle impulsion à ce domaine. Il se demande si la motion prévoit de ventiler l'argent supplémentaire dans les investissements ou dans le fonctionnement. Dans le premier cas, on pourrait imaginer que la réalisation de certains projets de construction (Bout-du-Monde, Frontenex) soit avancée. A son avis, il est important de soutenir les infrastructures en priorité, sachant que les clubs peuvent trouver d'autres sources de financement (cotisations, sponsors).

Le motionnaire ne partage pas cette analyse, qui est une défense de la magistrature. Si on prend l'exemple du Servette FC, ce club a fini par prendre un format cantonal car la Ville ne lui a pas apporté de soutien. Encore une fois, la Ville a concentré ses efforts sur la construction d'infrastructures sans prendre en compte les besoins de la population. Il est donc important de renforcer le soutien apporté au fonctionnement des clubs. Selon le motionnaire beaucoup de clubs peinent à trouver des sponsors et des bénévoles. Pour pallier ce manque, la Ville doit avoir une politique d'encouragement et de soutien au sport. Avec un budget de 1,4 milliard de francs, il n'est pas possible de mettre aussi peu d'argent dans ce domaine. A force, de plus en plus d'habitant-e-s vont se déplacer dans d'autres communes pour pratiquer leur sport.

Un commissaire demande des précisions sur la distinction entre sport et loisir, sachant que le sport d'élite est du ressort du Canton. Il aimerait également avoir l'avis du motionnaire sur les rubriques qui pourraient faire l'objet de coupes budgétaires afin de permettre le renforcement du soutien au sport.

Le motionnaire répond que la dernière question est éminemment politique. Les économies à réaliser devront être étudiées par les magistrats. En ce qui concerne la différence entre sport et loisir, les installations de détente sont à l'usage de tous les habitant-e-s. Le reste est dédié aux personnes qui s'adonnent à de la compétition. Ces deux domaines sont donc très différents. Il n'est pas normal que le budget ne procède pas à cette distinction. Contrairement à d'autres

communes, la Ville ne mène pas une politique de promotion du sport qui réponde aux besoins de sa population.

Un commissaire a l'impression que la Ville est plus limitée par le manque de place pour créer de nouvelles infrastructures que par l'argent qui pourrait être attribué aux clubs et aux associations. Si la demande est bien réelle, il serait intéressant d'identifier quelles subventions la Ville pourrait augmenter.

Le motionnaire précise que la motion cible le sport en général. Si l'on reprend l'exemple du football, nous trouvons deux subventions d'un total de 585 000 francs pour les clubs et les associations sportives qui encadrent et forment les jeunes. De ce montant, 150 000 francs concernent le soutien à l'élite qui se compose du FC Meyrin, d'Etoile Carouge, du FC Servette et de l'Association cantonale genevoise de football. Il faut savoir que le FC Servette a accepté de ne pas percevoir cette subvention pour en faire profiter les autres clubs. Face à un tel manque de soutien de la part de la Ville, les habitant-e-s finissent par pratiquer du sport dans d'autres communes. Le montant de 585 000 correspond à 0,16% de ce qui est alloué. Pour une analyse plus fine de la situation, il faudra se pencher sur chaque pratique sportive.

Un commissaire considère que le montant de 100 millions de francs représente peu de chose en regard de l'ensemble du budget. A titre de comparaison, le bâtiment des Minoteries a été rénové pour un montant de 90 millions de francs, lequel ne sera pas amorti. Au vu de la suppression de revenus importants (Fêtes de Genève, Salon de l'auto, etc.), la Ville doit trouver des compensations ailleurs. Or, les décisions qui ont été prises dans le domaine du sport sont regrettables. On peut citer le projet de piscine des Eaux-Vives, dont les dimensions ne correspondent pas aux standards olympiques. Pour éviter ce genre de ratages, la Ville devrait s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. La patinoire de Lausanne pourrait servir d'exemple au projet de patinoire à Plan-les-Ouates.

Le motionnaire note que le hockey sur glace illustre bien la problématique du sport à Genève. Au vu de l'importance des demandes d'utilisation, certains matchs (ligues inférieures, amateurs, seniors, etc.) ont lieu jusqu'à tard le soir, dimanche compris. La création de la patinoire de Plan-les-Ouates ne permettra pas d'endiguer le nombre de réservations pour celle des Vernets.

Un commissaire rejoint le constat sur le manque de planification pour les infrastructures et les difficultés à trouver des terrains en Ville. En ce qui concerne l'exposé des motifs de la motion, il relève que le développement d'activités de loisirs mené par la magistrature concorde avec l'évolution des besoins de la population. Beaucoup de jeunes et de moins jeunes souhaitent pratiquer un sport sans forcément s'inscrire dans un club ou s'adonner à de la compétition. La Ville doit aller vers ce genre de pratiques, sans forcément oublier les clubs.

Le motionnaire répond qu'il ne s'oppose pas à la politique de promotion des loisirs menée par la magistrature. En revanche, il estime qu'il est incorrect d'affirmer que les jeunes n'ont plus envie de s'inscrire dans des clubs. Le sport en club permet aux jeunes de s'adonner à la compétition, de se confronter à d'autres équipes. Or, beaucoup de clubs survivent tant bien que mal grâce à la cotisation des parents.

Un commissaire considère que la pratique sportive englobe un spectre bien plus large que celui de la compétition.

Le motionnaire répond qu'il ne faut pas mélanger la compétition en amateur et la compétition en club.

Le même commissaire demande si le rôle de la Ville de Genève est de soutenir une structure professionnelle comme le Servette FC. Ce dernier a des revenus propres pour fonctionner. L'exemple utilisé dans la motion n'est pas le plus pertinent.

Le motionnaire précise que les aides publiques vont principalement à des centres de formation. La motion concerne des centaines de clubs qui sont oubliés par la commune.

Une commissaire revient sur le manque d'espaces disponibles à Genève pour pratiquer la natation, que ce soit en club ou comme loisir. Cette situation amène des personnes à renoncer à nager alors qu'il s'agit d'un sport populaire, bon marché et recommandé par les médecins. Cet exemple l'amène à penser que la Ville doit plutôt favoriser la réalisation d'infrastructures plutôt que le soutien aux clubs. Elle demande si la motion pourrait convertir la demande d'argent par l'octroi de gratuités. Elle s'enquiert également du choix de présenter une motion plutôt qu'un projet de délibération.

Le motionnaire répond que la motion a le mérite de pouvoir lancer une discussion. Sans être un spécialiste du sport, il suffit de lire la documentation et d'entendre les habitant-e-s pour se rendre compte que le soutien de la Ville au sport est insatisfaisant. Il y a quelque chose à faire pour que les clubs puissent accueillir leurs membres dans de bonnes conditions. La demande des jeunes est réelle. Quant aux gratuités, elles sont bienvenues, mais elles ne concernent pas la motion. Cette dernière prévoit d'octroyer de l'argent aux clubs et aux associations sportives.

Un commissaire affirme qu'il est favorable à l'augmentation du budget alloué au sport. Toutefois, il craint qu'il y ait un problème de sémantique dans la motion. La distinction entre sport et loisir pose problème. Beaucoup d'installations peuvent accueillir du sport de loisir et du sport de compétition. Un court de tennis peut très bien accueillir les deux pratiques.

Le motionnaire confirme ce propos. Pour pratiquer un sport en club, il faut une licence.

Le même commissaire note que l'on peut très bien pratiquer un sport sur une installation sportive sans avoir de licence.

Le motionnaire répond que la personne qui a sa licence pratique un sport. Le reste entre dans le champ du loisir.

Le même commissaire demande comment la Ville pourra soutenir un club de tennis qui accueille une majorité de pratiquants qui n'ont pas de licence.

Le motionnaire répond qu'il faut se renseigner sur le propriétaire du court de tennis. Pour prendre un autre exemple, la glace est gérée par la Ville. Cette dernière loue la surface de la patinoire et ses équipements au HC Servette. Le solde est mis à disposition d'autres clubs. On ne peut pas mélanger ces clubs et le HC Servette. L'engagement n'est pas le même.

Toujours le même commissaire demande comment le Conseil administratif va réussir à faire cette distinction pour allouer du budget au sport de compétition. Une piscine accueille autant des clubs que des amateurs.

Le motionnaire souligne que la question est très générale. Il est évident que pour pratiquer un sport il faut des infrastructures et des clubs sportifs. Contrairement au loisir, le sport en club nécessite des structures et un engagement spécifiques. Cela ne l'empêche pas de s'adresser à différents types de population (jeunes, âgés, femmes, etc.). Il y a tout intérêt à aider les clubs.

Un commissaire constate que beaucoup de personnes confondent leur pratique du sport en individuel et la pratique de sport en club. Il demande si la cinquième ligue de football doit être considérée comme un sport de loisir ou un sport de compétition.

Le motionnaire répond que le sport qui ne se pratique pas en club doit être considéré comme du loisir. Le sport en club demande un engagement bien plus important.

Une commissaire relève que l'entraînement d'un sport, collectif ou individuel, se fait en équipe. Elle estime ensuite qu'il est important de promouvoir le sport de manière globale. Il serait dommage d'augmenter le budget uniquement pour les clubs. Le sport en club et le sport à l'extérieur sont complémentaires. Une personne qui pratique un sport en club peut aussi s'entraîner avec le mobilier urbain.

Le motionnaire ne comprend pas pourquoi certains commissaires ont un blocage avec le sport en club. Ce dernier permet à des personnes qui ont le même idéal sportif de faire de la compétition. Ce n'est pas le cas du loisir. Cela ne signi-

ne pas qu'il faille mettre les deux pratiques en opposition. L'enjeu de la motion est de renforcer le soutien au sport en club étant donné qu'il est le parent pauvre de la politique de la Ville.

Un commissaire demande si le montant de 45,6 millions alloué au sport et au loisir devrait être complété par une autre allocation.

Le motionnaire estime que le sport doit être aidé. Aujourd'hui, on trouve des dizaines de clubs qui ont besoin d'aide. A cela s'ajoute le fait que toute une population est prête à aller dans les clubs. Avoir une licence ne signifie pas que l'on fait obligatoirement de la compétition. La licence permet d'accéder à un entraînement sérieux.

Un commissaire note que faire partie d'un club implique de payer une cotisation. Cet aspect financier peut freiner une partie de la population. Elle demande si le montant de 100 millions de francs demandé par la motion pourrait aider la population à payer ses cotisations.

Le motionnaire répond que les cotisations pourraient baisser si le montant de 100 millions était octroyé aux clubs.

Séance du 13 octobre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

La maire explique qu'en tant que responsable du DSSP elle serait ravie si des moyens supplémentaires étaient octroyés à son département. Néanmoins, il faut relever certaines approximations dans les considérants de cette motion.

Premièrement, il y a cinq services dans le département, le budget est de 243 millions et le sport représente 20% de ce budget. Ces cinq services délivrent tous des prestations essentielles et le pourcentage montre que l'on essaye de trouver le meilleur équilibre possible entre les différentes prestations qui peuvent être délivrées.

L'une des priorités aujourd'hui est de développer les infrastructures, qui sont l'un des freins les plus importants à la pratique sportive. Ces dernières années, Genève a connu une augmentation significative de sa population, il y a également eu l'apparition de nouveaux sports et le développement du sport féminin, ce qui fait que les infrastructures sont saturées. C'est pourquoi de gros crédits d'investissements ont déjà été déposés ces dernières années et le seront également lors des prochaines.

D’ici l’horizon 2030, le DSSP soumettra au Conseil municipal des propositions d’ouverture de crédits qui sont décrites dans le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030. C’est notamment là-dessus que l’on attend le soutien du Conseil municipal car, aujourd’hui, l’on doit refuser la création d’équipes, non par manque de moyens mais par manque de terrains ou de salles. La maire remercie le Conseil municipal d’avoir déjà voté des crédits pour un montant avoisinant les 100 millions de francs depuis le début de la législature, notamment avec le projet de complexe sportif aux Eaux-Vives (nouvelle infrastructure sportive qui verra le jour au cœur même de la Cité).

La maire ajoute qu’un autre élément à clarifier est qu’il ne faut pas opposer le sport de loisir et le sport de compétition. Les sports de loisir et de compétition s’alimentent et sont complémentaires. Il est possible de pratiquer un sport de compétition et un sport de loisir en parallèle. Ces différents usagers utilisent nos infrastructures en même temps. A la Queue-d’Arve, beaucoup pratiquent le badminton sans être membres d’un club en même temps que des joueurs de badminton membres d’un club faisant de la compétition. L’on souhaite, au niveau de la politique sportive de la Ville de Genève, encourager le sport de compétition et celui de masse. L’objectif est aussi de remettre les Genevois et Genevoises au sport pour qu’ils aient ensuite envie d’une pratique plus cadrée et soutenue en s’inscrivant dans un club.

La maire continue en disant être ravie que la politique sportive soit soutenue mais qu’il lui faut aussi des moyens humains supplémentaires pour le SPO. C’est pour cette raison qu’elle a fait la demande pour un poste supplémentaire dans le projet de budget et qu’elle n’exclut pas d’en demander davantage à l’avenir. Car si l’on veut développer des projets, il faut avoir la capacité de les mettre en œuvre et de les élaborer. L’on a beau avoir beaucoup d’argent, il faut des gens qui gèrent ces projets et qui les mettent en œuvre.

La maire conclut en donnant l’exemple de Lausanne, où tout un dispositif de soutien aux bénévoles a été mis en place. Plus d’une dizaine de personnes y gèrent les manifestations et prestations, alors qu’en Ville de Genève seules quatre personnes sont disponibles pour tout ce qui est manifestations, prestations, etc. L’on ne peut donc pas demander la même chose à quatre personnes.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que, pour le motionnaire, cette motion était destinée uniquement au sport de compétition, ce pourquoi certains étaient perplexes.

Un autre commissaire demande ensuite si une partie du mandat du nouveau poste qui a été demandé aura pour objectif de mobiliser les sportifs hors clubs.

La maire répond que ce ne sera pas forcément le cas. Cette personne sera engagée au sein de l'Unité prestations et manifestations, donc elle pourrait s'occuper de projets tels que le Tour de Romandie féminin qui est du sport d'élite. Elle serait également amenée à développer les prestations sportives, comme les cours de sports dans l'espace public.

M^{me} Bonvin confirme et explique qu'aujourd'hui, avec les prestations sportives (écoles de sports, capsules, etc.), la Ville touche plus de 6000 personnes. L'on donne un grand nombre de cours. Par exemple, les écoles d'années scolaires représentent 582 cours et 572 durant l'été. Cela représente beaucoup de travail dans l'organisation et la mise sur pied de ces prestations (gestion des inscriptions, gestion des contrats avec les mandataires, etc.). Aujourd'hui, deux personnes s'occupent de cela en plus de faire toutes les manifestations. A un moment donné, les gens n'y arrivent donc plus. L'on a besoin de plus de gens pour pouvoir maintenir cette offre, voire en faire plus. Avec la réussite de la Canopée, l'on se rend compte qu'il y a une envie et un besoin. Le but est donc d'y répondre mais cela demande des ressources au niveau du SPO pour encadrer tout cela, créer, aller chercher des manifestations...

Elle donne l'exemple du Tour de Romandie féminin organisé par la Ville et qui a attiré beaucoup de gens. On sait que, grâce à des événements comme le Tour de Romandie féminin, on crée un appel d'air et que certainement des gens vont vouloir commencer ou au moins essayer. Il y a donc une émulation réciproque. La jeune Suisse qui a fini à la 5^e position du tour a commencé le vélo étant enfant et en est arrivée là.

Il faut donc nous donner les moyens pour que l'on puisse suivre cet engouement. Mais, aujourd'hui, cela est compliqué au niveau RH.

La maire rebondit en disant que depuis deux ans le sport dans l'espace public a énormément été développé. Elle ajoute que c'était l'une de ses volontés. L'on voit aujourd'hui que cela répond à une attente. Si l'on veut passer un nouveau palier, il faut des forces vives pour mener ces projets.

M^{me} Bonvin ajoute, pour confirmer ce que dit la maire, qu'un nouveau centre sportif sera bientôt ouvert à la gare des Eaux-Vives, comprenant une piscine de 25 m, une salle omnisports et une salle de grimpe. Plus de 30 postes seront ouverts, ce qui représente environ 3,5 millions dans le budget. Il faut être conscient que le coût de ces postes ne pourra pas être compensé en interne. Il faudra donc augmenter le budget du SPO en dotation RH.

Un commissaire demande si, avec ces 100 millions, la Ville ne pourrait pas rétablir une manifestation qui était très populaire à l'époque: le passage par la rue de Lausanne du Tour de France et du Tour de Suisse cycliste.

La maire explique que l'un des objectifs fixés dans le plan directeur des sports est d'attirer de grandes manifestations. Des discussions sont d'ailleurs en cours pour rassembler les forces de la Ville, du Canton et de différents partenaires comme Genève tourisme pour avoir une visibilité plus claire pour les organisateurs de manifestations et avoir une sorte de guichet unique et plus lisible par lequel ils pourraient passer. Concernant le Tour de France, il faudra voir par rapport aux coûts, mais la maire ne l'exclut pas.

La maire ajoute que le Tour de Romandie masculin se tiendra à Genève et que la Ville travaille sur d'autres compétitions. L'ASF a déposé la candidature pour l'Euro féminin de football et Genève est l'une des villes qui seraient hôtes.

Une commissaire demande si la volonté de la Ville n'est pas de donner de l'argent directement aux associations mais de renforcer l'encadrement. Elle se demande également si les clubs n'auraient pas besoin de moyens supplémentaires à l'avenir pour le recrutement de bénévoles.

La maire explique que la question de la professionnalisation de l'encadrement se pose. Pour encadrer des jeunes aujourd'hui, il faut avoir des compétences spécifiques, ce qui nécessite que des personnes puissent en faire leur métier pour assurer une qualité de l'encadrement. Il y a également la question de l'essoufflement des bénévoles. Les contraintes juridiques, financières et sécuritaires sont beaucoup plus lourdes pour les bénévoles aujourd'hui.

L'on trouvera toujours des bénévoles pour les manifestations ponctuelles comme le Tour de Romandie, mais il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles qui s'engagent dans un club chaque semaine. C'est peut-être dans ce domaine que des moyens supplémentaires seraient utiles pour professionnaliser, notamment avec une aide administrative et une secrétaire qui pourrait soulager le président et son comité des tâches administratives. La question est légitime.

Si l'on n'augmente pas ces moyens, l'on n'aura bientôt plus de bénévoles dans les comités au vu des contraintes d'aujourd'hui. Cela ne représentera peut-être pas la somme de 100 millions, mais si l'on commence avec un club il faudra être capable de donner la même chose à tous les autres clubs. Si l'on accorde une secrétaire à un club, l'on ne pourra pas refuser la même chose au club d'à côté.

M^{me} Bonvin précise que 107 associations, dont 19 associations cantonales et 13 manifestations, sont subventionnées par la Ville et elle explique qu'aujourd'hui, ce qui ressort de toutes les études, c'est que les encadrants n'ont pas suivi de formations pendant des années. L'Observatoire du sport souligne qu'il faut pouvoir offrir des formations adéquates et certifiantes aux encadrants.

Sur les 107 associations, en enlevant les 13 manifestations et les 19 associations cantonales, et qu'on estime qu'en moyenne 1,5 poste pourrait être néces-

saire par association, avec un salaire médian à 6500 francs et que l'on prend, en étant optimiste, seulement 40% de ce montant car toutes les associations n'en auront pas besoin (en fonction de la taille, etc.), l'on arrive à la somme de 2,8 millions. Pour les associations cantonales, si on estime les besoins d'une secrétaire et d'un entraîneur cantonal, en partant toujours sur la base de 60%, la somme est de 1,7 million. En additionnant les deux, l'on pourrait potentiellement avoir besoin de 3 à 4 millions.

Ce qui est important c'est d'être humble. Si cet argent est débloqué, il ne pourra pas être dépensé en une année. Il y aura une inertie pour que les clubs s'organisent, pour que les gens se forment. Aujourd'hui, beaucoup de personnes rêvent de travailler dans le sport, mais comme elles ne peuvent pas en vivre elles ont un travail à côté et font donc cela de manière bénévole.

Aujourd'hui les clubs s'essouffent, et il est de plus en plus compliqué de trouver des entraîneurs, des encadrants. Une étude montre qu'à l'époque 22% de la population suisse faisait du bénévolat pour du sport et ce chiffre est aujourd'hui descendu à 19%. L'on parle de plus de 735 000 bénévoles en Suisse pour 73 millions d'heures de travail, donc l'industrie du sport est énorme. Il y a une possibilité d'offrir des emplois, mais dans ce cas il faudra donner un laps de temps aux associations pour s'organiser.

M^{me} Bonvin pense que si 3 ou 4 millions supplémentaires devaient être octroyés, il faudrait faire tout un travail en amont avec les associations, discuter avec elles et leur donner du temps pour s'organiser (engagements, etc.).

La maire ajoute que ce qui est important, si certains postes sont professionnalisés, c'est que ces gens ne «vivent» pas avec ces postes. L'exemple de la culture, où beaucoup de gens vivent mais vivent mal avec les subventions, n'est à son sens pas l'exemple à suivre pour le sport. Il faut soutenir le bénévolat, ce que l'on fait déjà avec la Maison du sport, et que l'on souhaite faire avec différents projets de soutien aux bénévoles sur l'exemple lausannois, mais pour le moment l'on n'a pas les moyens pour mener ce type de projet. A côté de cela, professionnaliser quelques secteurs bien précis pourrait être une bonne idée, tout en s'assurant qu'en travaillant à ces postes les gens soient capables d'en vivre normalement. C'est la voie que l'on devrait pouvoir suivre.

M^{me} Bonvin rebondit en disant que c'est une voie cohérente, car l'avantage du sport sur la culture est le fait que des entraînements et des championnats aient lieu toute l'année, contrairement aux intermittents du spectacle. Il y a donc une vraie possibilité de créer des emplois pérennes pour des personnes qui ont suivi des formations certifiantes.

Aujourd'hui, il existe des formations dans le domaine du sport et dans le management du sport (Université, J&S, etc.). Ce qui n'était pas le cas à l'époque.

C'est la preuve qu'il y a eu un besoin de formation et qu'à ce jour l'industrie sportive peut et doit générer des emplois sur toute l'année. Mais ceci implique des moyens financiers.

Elle conclut en disant que plus de 6000 personnes suivent nos prestations sportives et que plus de 2 millions de personnes fréquentent nos sites par année. Ces chiffres sont importants et vont encore augmenter.

La maire explique donc que l'on saurait quoi faire avec des moyens supplémentaires, même si la somme de 100 millions ne pourrait pas être absorbée sans ressources humaines supplémentaires. 100 millions sont nécessaires en termes d'investissement, mais quelques millions de plus en termes de fonctionnement seraient déjà très appréciables.

Un commissaire craint que les clubs de compétition soient oubliés par rapport au développement du sport de loisir qui est la marque du mandat de la maire. Il la félicite pour cela mais demande comment elle pourra s'assurer que les clubs de compétition ne soient pas les grands perdants au niveau des budgets.

La maire lui répond que ce sont des clubs de tous les sports confondus, avec des sections juniors, qui bénéficieront des 5 millions de subventions. Il n'y a donc aucune remise en question quant au fait de soutenir les clubs structurés. Elle ajoute aimer le sport de compétition et, quand bien même il y avait un manque de sport dans l'espace public, rien n'est fait aux dépens du sport de compétition. Beaucoup de gens commencent par le sport dans l'espace public et rejoignent un club ensuite.

Elle donne l'exemple de Servette et Vessy, en expliquant que c'est le premier projet sur lequel elle a travaillé et contacté M^{me} Bonvin.

Ce dernier s'est concrétisé il y a peu en signant la convention avec la 1^{re} équipe du Servette pour leur mettre à disposition un terrain à Vessy. Le fait que l'équipe première s'entraîne à Vessy sera génial pour les équipes juniors d'autres clubs amateurs qui jouent à Vessy car elles auront les stars du Servette FC qui s'entraîneront à côté, ce qui créera une émulation et ce lien entre sport élite et sport amateur.

Le fait également de développer des manifestations sportives comme le Tour de Romandie féminin et la fan zone pour l'Euro féminin sont des façons de mettre en valeur le sport d'élite, car les jeunes ont besoin d'avoir des modèles pour se projeter et avoir envie de commencer un sport. Le sport de compétition et de loisir sont tout à fait complémentaires.

Le même commissaire explique avoir fait le porte-parole en posant cette question et remercie la maire pour sa réponse.

Le président ajoute que ce sont uniquement des bénévoles qui travaillent pour la Maison du sport et que leur budget (6000 francs) est misérable. Il se demande comment ces derniers s'en sortent. Il ajoute les avoir rencontrés lors de la Fête du sport et qu'ils seraient intéressés dans le futur d'avoir un demi-poste et de créer un poste pour deux entités.

La maire explique que c'est prévu. La gestion de la Maison du sport devrait être octroyée à l'AGS et ils recevront également une subvention pour gérer cet espace.

Le président annonce que la commission ne votera pas ce soir sur cet objet. Il continue en disant qu'il proposera un amendement pour la prochaine commission, qui demandera de diminuer la somme de 100 à 10 millions. Ce serait sportivement plus jouable.

Un commissaire propose 10 millions sur dix ou cinq ans.

Le président explique qu'il faudra évaluer comment lisser cette somme dans le temps.

Séance du 17 novembre 2022

Discussion et vote

Le président explique qu'il était question qu'il dépose un amendement sur ce texte. Mais après avoir pris contact avec le premier signataire, M. Eric Bertinat, celui-ci refuse l'amendement et souhaite que le texte soit voté ainsi.

Le président explique donc qu'il ne déposera pas d'amendement. Il propose de voter cette motion en l'état ce soir et explique qu'il reviendra avec un autre projet plus modeste.

Vote

La motion est refusée par 10 non (2 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 2 oui (MCG, UDC) et 3 abstentions (PLR).

Le président annonce un rapport oral de minorité (M. Ivanov, UDC). Un deuxième rapport oral de minorité sera fait par M. Pastore (MCG).

B. Rapport oral de minorité de M. Christo Ivanov.

C. Rapport oral de minorité de M. Daniel Dany Pastore.